# 

* Date : 08-10-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004732466
* Author :

Par jugement du 30 septembre 2004, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu, la faillite de la S.P.R.L. Tordoor, établie et ayant son siège social à 4600 Visé, rue d'Artagnan 18b, anciennement inscrite au R.C. Liège 205594, pour les activités de fabrication et placement de châssis en pvc, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0470.979.045.
Curateurs : Mes Jean-Luc Paquot, avocat à 4000 Liège, avenue Blonden 33, et Me Olivier Evrard, avocat à 4020 Liège, quai Marcellis 13.
Juge-commissaire : M. Philippe Hault.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mardi 16 novembre 2004, à 9 h 30 m, salle des faillites (cabinet du greffier en chef, au troisième étage).
Pour extrait conforme : le greffier chef de service, (signé) J. Tits.